

COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

MERCREDI 6 AVRIL 2022

18 HEURES 30 – ST-PONS DE MAUCHIENS
SALLE DES RENCONTRES

PRÉSENTS : 21

AGDE : Mme SALGAS, MM. FREY, GLOMOT
VIAS : M. ALLARD
CAUX : Mme DORADO
FLORENSAC : Mme JOBERT, MM. MAFFRE, TUYA
NEZIGNAN L'EVÊQUE : Mme ANGUERA
MONTAGNAC : MM. AUDOUI, GUIRAO, Mme TOKOTO
SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme PRADEL

BESSAN : MM. MARIN, ALBERTOS
CASTELNAU DE GUERS : M. MATEO
PORTIRAGNES : M. FAURE
NIZAS : Mme SEMPERE
AUMES : Mme DURAND
PINET : Mme BASTOUL
TOURBES : M. CAUBY

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 8

AGDE : M. BENTAJOU à Mme SALGAS
BESSAN : M. ROUX à M. ALBERTOS
MARSEILLAN : M. ARAGON à Mme TOKOTO
MARSEILLAN : M. ROUVIER à M. AUDOUI

PAULHAN : M. ALEIX à Mme SEMPERE
MARSEILLAN : M. GASC à M. MARIN
VIAS : M. DARTIER à Mme PRADEL
VIAS : M. BOLINCHES à M. ALLARD

ABSENTS EXCUSÉS : 11

AGDE : M. BONNAFOUX
PEZENAS : MM. MOUTOU, LOPEZ, CASTILLO
CAZOULS D'HERAULT : M. CATHALA
USCLAS D'HERAULT : M. RIGAUD

PAULHAN : Mmes LABORDA, DAVIT
POMEROLS : M. SICARD
SAINT-THIBERY : Mme OLIVE
LEZIGNAN LA CÈBE : M. BRIL

SECRETARE DE SEANCE : M. ALBERTOS

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 9 mars 2022

- 1°) Examen et vote du budget primitif de l'année 2022
- 2°) Participations des communes au titre de l'année 2022
- 3°) Modification du régime indemnitaire en faveur du personnel territorial (Rifseep)
- 4°) Règlement sanitaire de la fourrière animale de Vias
- 5°) Convention avec le Sictom d'Agde-Pézenas pour la brigade d'enlèvement des tags
- 6°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué en date du 31 mars 2022 par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le mercredi 6 avril 2022, à 18h30, à la salle des rencontres de la ville de Saint-Pons de Mauchiens.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame la Présidente qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués et donne la parole à Madame le Maire de Saint-Pons de Mauchiens, laquelle accueille cette réunion. M. André ALBERTOS est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 9 mars 2022 est également adopté à l'unanimité.

1°) Examen et vote du budget primitif de l'année 2022

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Vice-Présidente chargée des Finances, laquelle présente en détail le projet de budget primitif 2022 du Sivom du Canton d'Agde. Il prend en compte les éléments de la discussion ayant eu lieu dans le cadre du Rapport d'Orientations Budgétaires tenu en séance du 9 mars dernier.

Après lecture et échanges avec l'assemblée, le projet de budget primitif 2022 est adopté à l'unanimité.

2°) Participations des communes au titre de l'année 2022

Madame la Vice-Présidente chargée des Finances conserve la parole et, conformément au Rapport d'Orientations Budgétaires voté en séance du 9 mars 2022 et au projet de budget primitif 2022 validé, présente en détail les tableaux de participation 2022 des communes aux différents services du Sivom du canton d'Agde.

Les participations sont adoptées à l'unanimité.

3°) Modification du régime indemnitaire en faveur du personnel territorial (Rifseep)

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Directeur, lequel rappelle les dispositions relatives au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Le comité syndical prend acte, à l'unanimité, du renouvellement du RIFSEEP du Sivom du Canton d'Agde à compter du 1^{er} mai 2022.

4°) Règlement sanitaire de la fourrière animale de Vias

Madame la Présidente informe l'assemblée que, conformément à l'arrêté du 3 avril 2014 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques relevant du IV de l'article L214-6 et l'article R.214-30 du Code Rural et de la Pêche maritime, la fourrière animale se doit d'établir et d'appliquer un règlement sanitaire. Ce document, présenté en détail à l'assemblée, a été rédigé en concertation entre les responsables administratifs du Sivom, ceux de la fourrière, l'agent de prévention et le vétérinaire sanitaire désigné (en l'espèce le docteur Feigs d'Agde).

Adopté à l'unanimité.

5°) Convention avec le Sictom d'Agde-Pézenas pour la brigade d'enlèvement des tags

Madame la Présidente informe le comité syndical de la demande du Sictom d'Agde-Pézenas. Celui-ci se trouve confronté à des dégradations sur certains de ses sites et notamment l'apposition de tags sur les murs de ses déchèteries. Le Sictom a sollicité le Sivom disposant d'une brigade d'enlèvement des tags. Une convention, présentée en séance, prévoit l'intervention de la brigade d'enlèvement des tags sur demande du Sictom.

Après échanges, la convention avec le Sictom est adoptée à l'unanimité.

6°) Questions diverses

**** Questions des délégués***

Le délégué de la commune de TOURBES sollicite le Sivom afin de connaître l'éventuel montant d'une participation de sa commune au service de la Fourrière Animale. Monsieur le Directeur lui transmet quelques éléments. Un état précis lui sera adressé rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des délégués présents. Elle invite les délégués à un apéritif offert par la mairie de SAINT-PONS DE MAUCHIENS, qu'elle remercie à cette occasion. Elle informe le comité syndical que la prochaine réunion se tiendra sur la commune de CASTELNAU DE GUERS.

Le Secrétaire de Séance,
André ALBERTOS

